

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
Réglementant la circulation et le stationnement
Rue du Lavoir, Rue de Vaussieux et Rue des Sources
en agglomération de Martragny à Moulins en Bessin

Le Maire de Moulins-en-Bessin,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.1, L 2212-2, L 2213-4,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de la société STEPELEC, du 13 Octobre 2023,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin d'assurer la sécurité publique lors de travaux d'effacement de réseaux par la société STEPELEC, Rue du Lavoir, Rue de Vaussieux et Rue des Sources en agglomération de Martragny à Moulins en Bessin.

A R R E T E

Article 1^{er} : Du Lundi 23 Octobre 2023 jusqu'à la fin des travaux, il sera interdit de circuler et stationner de 8h00 à 17h00 Rue du Lavoir, Rue de Vaussieux et Rue des Sources à Martragny – Moulins en Bessin. Cette réglementation ne s'applique pas aux riverains et aux véhicules d'urgence et de secours

Article 2 : La signalisation appropriée conforme au Code de la Route sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de l'entreprise SAS STEPELEC.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Courseulles-sur-Mer
- Monsieur BEAUGRAND Philippe de l'entreprise SAS STEPELEC

Fait à Moulins-en-Bessin, le 17/10/2023

Madame la Maire
Véronique GAUMERD

